



Point d'étape Transform

D'importantes mesures complémentaires à venir

C'est sous une forte pression médiatique que s'est tenue ce 31 juillet la session de CCE, alors que des rumeurs persistantes faisaient état de la suppression prochaine de plusieurs milliers d'emplois supplémentaires.

Cette session était particulièrement attendue pour

- La présentation des résultats du premier semestre pour le groupe Air France, avec une amélioration de 97M€ par rapport au 1^{er} semestre 2011, liée aux effets de réduction de coûts du plan Transform.
- Le point d'étape Transform, l'analyse des causes de la non réalisation du plan de redressement prévu, et les pistes d'évolution du projet d'entreprise pour garantir notre redressement. En effet, les résultats du premier semestre restent inférieurs de 105M€ aux objectifs du plan, les recettes n'étant pas au niveau attendu.

La Direction a évoqué les conséquences probables des décisions à venir à l'automne, dont un PDV qu'elle a estimé en volume à un peu plus de la moitié du précédent, qui était de 5122.

Elle a présenté le calendrier prévisionnel des mois à venir pour cette nouvelle phase de Transform.



Nos premiers commentaires

La CFDT conteste la précipitation et l'emballage de ces derniers jours autour du prochain PDV, dont le chiffrage, à ce jour, n'est pas objectivé par des orientations stratégiques et des mesures détaillées de réorganisation. Les arbitrages restent à faire, les discussions avec les représentants du personnel également. La copie définitive ne sera donc communiquée qu'au mois d'octobre.

L'inquiétude des salariés est légitime. Plus que jamais la CFDT se félicite de la garantie d'absence de licenciements collectifs / départs contraints jusqu'à fin 2014, garantie obtenue par notre signature du plan Transform.

La Direction évoque en effet clairement des « *sureffectifs localisés* » et des « *actions complémentaires* » à venir, notamment celles « *spécifiques aux secteurs d'activité où l'écart de coût unitaire fait peser un risque majeur sur la pérennité des activités concernées* ».

Pour la CFDT, un plan de départs volontaires (PDV) n'est pas une fin en soi, et ne peut être que le moyen le moins douloureux de traiter un sureffectif résultant d'un véritable projet d'entreprise, qui doit être préalablement justifié et détaillé et partagé avec les salariés et leurs représentants.

Les difficultés relatives à nos recettes doivent se traduire de manière concrète par une stratégie offensive de reconquête et d'adaptation de l'offre, afin de donner une réelle perspective d'avenir.

Un projet d'entreprise ambitieux ne se résume pas à une réduction des coûts sans fin qui ne conduit qu'à l'attrition de notre compagnie. La Direction nous a annoncé qu'un plan d'action commercial et marketing sera présenté à la rentrée et que les investissements sur le produit Long Courrier vont continuer (projet Best, ouverture de nouvelles lignes...).

Le Président Frédéric Gagey a réaffirmé la volonté de maintenir Air France sur les réseaux court et moyen courrier, ainsi que sur l'activité Cargo, ce qui était le préalable posé notamment par la CFDT lors des négociations Transform. Mais il a évoqué des adaptations nécessaires, l'entreprise ne pouvant plus supporter les niveaux de pertes actuels.

C'est seulement sur la base d'un projet détaillé garantissant la survie de l'entreprise que nous nous prononcerons sur un éventuel PDV supplémentaire et son dimensionnement.

Nous jouerons pleinement notre rôle pour négocier le moment venu les meilleures conditions pour les personnels de cet éventuel PDV. Il conviendra d'améliorer les conditions d'accompagnement des salariés ayant un projet de reconversion, notamment pour les dispositifs de formation.

Mais la Direction ne doit pas limiter sa gestion des suppressions de centaines d'emplois à un aspect purement comptable de réduction de la masse salariale, et à son traitement social. Elle doit garantir l'adaptation et la transformation des entités impactées, pour mettre les moyens nécessaires au fonctionnement des services, garantir une bonne qualité de service au client et préserver les conditions de travail des salariés d'Air France.

A ce stade hélas, la CFDT a rappelé que les entités se contentaient souvent de redispatcher le travail sur les salariés restants, sans mener la réflexion pourtant nécessaire de réorganisation des services et d'adaptation des tâches et des processus. De nombreux services sont déjà en situation d'asphyxie !

Au cours de cette session, a été évoqué le rôle ambigu des pouvoirs publics vis-à-vis de notre compagnie. Il est inacceptable que les efforts consentis par tous les personnels soient compromis par des décisions externes qui pèsent lourdement sur notre avenir. Un rapport (consultable sur notre site www.cfdtaf.org) a été récemment remis au Premier Ministre, reprenant des constats accablants :

- Air France est la compagnie la plus pénalisée par la taxe « Chirac » qui nous a coûté en 2009 plus de 54M€ soit près de la moitié du montant aujourd'hui intégralement acquitté par le seul secteur aérien. Cette taxe vient encore d'augmenter alors que notre compagnie reste dans le rouge.

- Le gouvernement impose des normes toujours plus contraignantes et coûteuses de sûreté, sans en assumer sa part de financement.

- La tentation est grande pour le gouvernement d'ouvrir plus largement le ciel français aux compagnies du Golfe, gros acheteurs potentiels d'Airbus, mais concurrents redoutables d'Air France.

La CFDT va interpeller les pouvoirs publics et invite par ailleurs tous les personnels à signer massivement la pétition en ligne, initiative soutenue par notre organisation:

http://www.petitions24.net/l'avenir_d'Air_France_nous_preoccupe..._et_vous_?



web